

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2018

Attribution des subventions 2018

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les subventions 2018 suivantes :

ADIL 24 : 150 €	Entraide Cancer : 200 €
AFSEP : 50 €	FNACA Canton de Carlux : 50 €
AIDES Dordogne : 100 €	Fol'Y Danse : 200 €
APAJH PN : 150 €	Groupement d'Employeurs Agricoles : 150 €
Athéna – Ligne bleue : 500 €	Prévention Routière : 50 €
Au Fil de l'Art : 500 €	Les Restaurants du Cœur Dordogne : 300 €
Boule Aillacoise : 150 €	Secours Populaire Français : 150 €
Boules aux nez : 50 €	Tennis Club du Périgord Noir : 200 €
CERCA : 200 €	Terre de Culture : 200 €
Clowns stéthoscopes : 50 €	Union Lamponaise Carsacoise : 500 €
Club de détente des Aînés : 1 200 €	Union Sarlat Natation 24 : 250 €
Coopérative Scolaire : 3 200 €	Vivre à Carsac-Aillac : 800 €

Vote des taux 2018

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des taxes locales et vote les taux suivants :

- Taxe d'habitation	11.24 %
- Taxe foncière (bâti)	11.34 %
- Taxe foncière (non bâti)	84.15 %

Vote des budgets primitifs 2018

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs 2018 suivants :

- Budget principal	
. Section Fonctionnement	1 402 200
. Section Investissement	1 847 200
- Budget annexe transport scolaire	
. Section Fonctionnement	30 900.00
. Section Investissement	25 004.33
- Budget annexe Assainissement	
. Section Fonctionnement	77 700
. Section Investissement	95 100
- Budget annexe Logements	
. Section Fonctionnement	50 000
. Section Investissement	361 300

ATD 24 : RGPD

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Règlement européen sur la protection des données (RGPD) vient renforcer les obligations de transparence et responsabilité, mais aussi le respect des droits des personnes.

Le RGPD, applicable à compter du 25 mai 2018, remplace la Loi Informatique et Libertés et rend obligatoire la nomination d'un délégué à la protection des données (DPD) dans les organismes publics.

L'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24) propose de devenir le délégué mutualisé à la protection des données pour plusieurs collectivités désirant adhérer à cette proposition.

Le tarif de cette prestation, qui reste à confirmer, serait de 1 000 € pour la commune de Carsac-Aillac soit le tarif applicable aux communes de 1 501 à 10 000 habitants.

Après délibération, par 17 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de l'ATD 24 concernant la désignation d'un Délégué mutualisé à la protection des données pour la Commune de Carsac-Aillac et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

SIAEP du PN : adhésion de la commune de Cazoulès

Après délibération, à l'unanimité, le CM décide d'accepter l'adhésion de la commune de Cazoulès au SIAEP du PN.

Point sur les dossiers en cours

Rythmes scolaires : Monique TREFEIL fait part de la demande de dérogation à 4 jours de classe envoyée à l'IEN de Sarlat pour le 31.03.2018, la réponse est en attente ; réunion entre les personnels scolaires et les parents qui s'est plutôt bien passée et qui a été constructive ; idée de faire une réunion de rentrée avec les enfants pour leur expliquer les règles de fonctionnement et de conduite à respecter dans l'enceinte scolaire.

Séjour Alsace : point fait sur le déroulement du séjour, prévoir une réunion avec les participants.

Rappel des 100 km de Belvès le 21.04.2018

Praticiens Maison médicale : début d'activité de la cardiologue début mai dans l'ancien cabinet du Docteur Emery ; une médecin généraliste spécialiste en gériatrie qui ferait aussi office de médecin coordonnateur à l'EHPAD à compter de 09.2018 ; question de la situation d'une future maison médicale soit dans l'ancien hangar Imberty soit dans l'atelier loué au souffleur de verre qui arrête son activité après la saison 2018.

Le parking Camping-cars serait déplacé pour faire une surface de parking près du bourg suite à la mise en place du périmètre de protection de la source du bourg qui empiète largement sur le parking existant.

Questions diverses

Travaux bourg Aillac : après réunion de chantier et modification des travaux, il n'y aurait pas de coût supplémentaire car les travaux supplémentaires sont compensés financièrement par les travaux enlevés du marché. Il y a simplement à autoriser une prolongation des délais d'exécution des travaux de 7 semaines pour la réalisation des finitions dans de bonnes conditions météorologiques.

Demandes participations à des séjours scolaires :

- Collège Saint Joseph : le CM décide à l'unanimité de ne pas donner une suite favorable à cette demande.
- Lycée Pré de Cordy : le CM décide à l'unanimité d'attribuer 50 € pour un élève concerné domicilié sur la commune
- Remerciements de la part d'un parent pour la participation de la commune pour 50 € pour le séjour de sa fille.

Demandes diverses :

- Prêt de la salle des fêtes pour une représentation de théâtre par une association le 20.04.18 : accord du CM
- Prêt de matériel pour l'édition 2018 de la Ringuetta : accord du CM
- Occupation d'un terrain près du jardin public pour les chevaux d'une randonnée le 15.04.18 : accord du CM
- Projet de vente de smoothies près de la halte nautique : le CM demande des renseignements supplémentaires et remet sa décision au prochain CM.

Le prochain CM est fixé au vendredi 25 mai 2018 à 18h30.

La séance est levée à 22h00

A Carsac-Aillac, le 24 avril 2018